

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 31 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents : INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**

Présents : **15**

Absents : **10**

Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 20 janvier 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-01-07	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION BUDGET EHPAD - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DOB ROB 2022-2023
----------------	--

L'article L.2312-1 et L 5211-36 du CGCT du CGCT modifié par la loi « NOTRe» impose un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance de l'Instance Délibérative dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le DOB permet d'éclairer sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget.

Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le **ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.**

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2023 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière de l' EHPAD.

Le rapport, ci-joint, précise que comme lors des années précédentes, l'exercice budgétaire 2023 sera axé prioritairement sur 3 objectifs :

- La maîtrise des finances (dépenses / recettes).
- Remédier à la vétusté matérielle
- Le nouvel EHPAD

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.



Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente

EHPAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rappels sur le fonctionnement financier des EHPAD

Les finances d'un EHPAD s'articulent de la manière suivante : une **section d'exploitation** et une **section d'investissement**.

C'est la nomenclature **comptable M22** qui s'applique aux établissements médico-sociaux.

1. Section investissement :

Les investissements sont essentiellement liés à la vétusté des équipements et à leur renouvellement. Ils sont financés par les amortissements annuels.

2. Section exploitation :

– Dépenses

Les dépenses d'exploitation sont scindées en **3 grands groupes** :

G1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante (eau, électricité, alimentation et petites dépenses de fournitures courantes etc...).

G2 : Dépenses afférentes au personnel (salaires).

G3 : Dépenses afférentes à la structure (loyers, réparations, assurances...).

Les postes les plus importants (hormis les salaires représentant 68 % des charges) relèvent de la prestation offerte aux résidents :

- Hôtellerie (énergie, redevance).
- Restauration.
- Soins et dépendances.

– Recettes :

Les principaux produits d'un EHPAD émanent de 3 financeurs :

- L'**Agence Régionale de Santé (ARS)** : recettes relatives à la **santé** (34 %).
- Le **Conseil Départemental (CD22)** : recettes relatives à la **dépendance** (19%)
- Les **résidents** : recettes relatives à l'**hébergement et l'hôtellerie** (36%)

soit environ 80 % des recettes.

Elles sont complétées par des recettes annexes (des remboursements de l'assurance statuaire, des crédits non-reconductibles et la facturation du portage de repas).

NB : Le prix journalier payé par le résident est fixé tous les ans par arrêté de l'ARS au regard des dépenses de l'année n-1.

Contexte 2023 :

L'EHPAD ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Les dépenses, au regard du contexte actuel, devraient être en forte hausse (coût de l'énergie, cout de la vie, augmentation du point d'indice ...)

Les recettes augmentent faiblement. L'ajustement des dotations et du prix de journée ne sont pas à la mesure des surcoûts engendrés par la conjoncture.

Le budget 2023 devrait être fortement déficitaire. Pour faire des économies, il faudrait renier sur la qualité de service offerte aux résidents (ex. baisse du chauffage).

Pour équilibrer son budget, l'EHPAD devra se résoudre à solliciter des crédits exceptionnels auprès des financeurs : le déficit structurel pourrait être comblé par des recettes conjoncturelles.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec les l'ARS et le Conseil Départemental nous autorise à présenter un budget déficitaire. Sur la durée de ce contrat, les comptes de l'EHPAD devront être équilibrés.

Sans une revalorisation des dotations, il semble impossible d'atteindre cet objectif.

En ce qui concerne les investissements, l'analyse des derniers EPRD (2020 – 2022) confirme un taux très élevé de vétusté du matériel de l'EHPAD (82 %).

Les appareils et matériels tombent régulièrement en panne et génèrent des surcoûts sur les contrats de maintenance (frais d'interventions, de pièces détachées ...) et dégradent les conditions de travail (difficultés en cuisine, en lingerie, au service hébergement et soins).

Au cours des derniers exercices, il a été procédé au remplacement de plusieurs appareils défectueux et/ou obsolètes.

Ce programme d'investissement devra se poursuivre sur l'année 2023 avec comme priorités.

- Le matériel de Cuisine.
- Des équipements pour le secteur de l'hébergement.
- L'achat d'un logiciel de planification.